



Conseil d'administration

349^e session, Genève, 30 octobre-9 novembre 2023

Section de l'élaboration des politiques

POL

Segment de l'emploi et de la protection sociale

Date: 9 octobre 2023

Original: anglais

Première question à l'ordre du jour

Bilan des progrès réalisés concernant le suivi du Plan d'action en faveur de l'emploi des jeunes pour la période 2020-2030

Objet du document

La résolution intitulée «La crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action», qui avait été adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 101^e session (2012), a été mise en œuvre par le Bureau dans le cadre d'un plan de suivi de sept ans qui s'est achevé le 31 décembre 2019. En 2020, le Conseil d'administration a adopté un nouveau plan dénommé Plan d'action et de suivi en faveur de l'emploi des jeunes pour la période 2020-2030 (ci-après le «plan d'action»), qui tient compte de la situation économique et sociale engendrée par la pandémie de COVID-19, ainsi que des besoins actuels et futurs des mandants face au défi de l'emploi des jeunes, tout en répondant à l'évolution du monde du travail dans le contexte de la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail.

Le présent document fait le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ce plan d'action. La période à l'examen va de janvier 2020 à novembre 2023.

Le Conseil d'administration est invité à fournir des orientations et son éclairage aux fins de la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action (voir le projet de décision au paragraphe 44).

Objectif stratégique pertinent: Emploi.

Principal résultat: Résultats 3, 4, 5, 7 et 8 (programme et budget 2022-23), résultats 1, 3, 4, 5, 7 et 8 (programme et budget 2024-25).

Incidences sur le plan des politiques: Les orientations données par le Conseil d'administration aideront le Bureau à poursuivre la planification et la mise en œuvre de ses travaux sur l'emploi des jeunes jusqu'en 2030.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: (Ré)affectation de ressources et mobilisation de ressources extrabudgétaires pour la mise en œuvre du plan d'action et de suivi.

Suivi nécessaire: Poursuite de la coordination du groupe d'action interdépartemental sur l'emploi des jeunes, dirigé par EMPLAB/EMPLOYMENT, présentation au Conseil d'administration d'un rapport biennal sur les progrès réalisés, évaluation à mi-parcours du plan d'action et évaluation de l'affectation des ressources et des modalités de mise en œuvre.

Unité auteur: Département de la politique de l'emploi, de la création d'emplois et des moyens de subsistance (EMPLOYMENT), Service de l'emploi, du marché du travail et des jeunes (EMPLAB).

Documents connexes: «[La crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action](#)», Résolution et conclusions de la 101^e session de la Conférence internationale du Travail, 2012; [GB.316/INS/5/2](#); [Programme et budget pour la période biennale 2020-21](#); [Programme et budget pour la période biennale 2022-23](#); [GB.346/PFA/1](#); [Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail](#), 2019; [Résolution sur la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail](#), 2019; [GB.340/POL/2](#); ILC.110/Compte rendu n° 6A.

► I. Historique et contexte

1. La crise du COVID-19 s'éloigne mais, sur le marché du travail, les jeunes continuent d'en subir les effets, qui sont exacerbés par les multiples crises actuelles. Les jeunes rencontrent le plus de difficultés sur le marché du travail dans les pays à faible revenu, où, en 2022, la part des jeunes sans emploi et ne suivant ni études ni formation était encore supérieure de 1 point de pourcentage à son niveau d'avant la pandémie (27,7 pour cent en 2022 contre 26,7 pour cent en 2019). Au niveau mondial, le taux de chômage des jeunes ¹ dans les pays en développement est également resté supérieur à ce qu'il était avant la crise. Au niveau régional, les pays avancés, notamment en Europe et en Amérique du Nord, ont connu une forte reprise de l'emploi des jeunes, tandis que le taux de chômage des jeunes reste particulièrement élevé dans les États arabes, en Asie de l'Est, en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. La diversité des profils de reprise fait que les jeunes n'ont pas tous les mêmes perspectives à l'échelle mondiale, une inégalité qui peut avoir des retombées négatives sur les migrations de main-d'œuvre, le bien-être des jeunes et la cohésion sociale ².
2. L'OIT, en tant qu'organisation tripartite et normative, a pour mandat de promouvoir le plein emploi productif et librement choisi ainsi que le travail décent pour tous, y compris les jeunes, conformément aux conventions et recommandations pertinentes. En 2020, l'Organisation a réaffirmé son engagement à mettre en œuvre la résolution de 2012 intitulée «La crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action» au moyen du Plan d'action et de suivi en faveur de l'emploi des jeunes pour la période 2020-2030 (ci-après le «plan d'action») ³. Approuvé par le Conseil d'administration dans le document GB.340/POL/2 ⁴, ce plan d'action prévoit une stratégie de mise en œuvre et un programme de travail sur dix ans.
3. Le plan d'action aide les mandants à relever les défis que pose l'emploi des jeunes et à saisir les possibilités qui s'ouvrent à cet égard en s'appuyant sur les enseignements tirés par l'OIT au cours des dernières décennies. Il tient compte des conséquences économiques et sociales de la pandémie de COVID-19 et des besoins actuels et futurs des mandants, tout en répondant à l'évolution du monde du travail.

¹ Le BIT se fonde sur la définition du mot «jeunes» retenue par l'Organisation des Nations Unies, soit les personnes âgées de 15 à 24 ans. Il a toutefois élargi la portée analytique de cette définition à la tranche d'âge 15-29 ans.

² OIT, *Global Employment Trends for Youth 2022: Investing in transforming futures for young people*, 2022, et *Has youth employment recovered?*, ILO Brief, 2023.

³ OIT, *La crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action*, Résolution et conclusions de la 101^e session de la Conférence internationale du Travail, Genève, 2012.

⁴ GB.340/POL/2.

4. Les conséquences de la crise du COVID-19 ont compliqué la mise en œuvre du plan d'action. La crise sanitaire et économique provoquée par la pandémie a provoqué une onde de choc sur les marchés du travail. Les travaux de recherche menés par le BIT montrent que les jeunes ont subi pendant la pandémie des chocs à différents niveaux: éducation et formation, passage de l'école à la vie active et transitions sur le marché du travail, ou emploi et bien-être mental, notamment ⁵. En outre, depuis la fin de la pandémie, de nombreux pays se heurtent à des difficultés croissantes liées à l'inflation, à l'instabilité géopolitique, à des troubles sociaux et au changement climatique ⁶. Comme lors des crises précédentes, les jeunes sont plus vulnérables à ces chocs que les adultes.
5. Le présent document dresse un bilan de la mise en œuvre du plan d'action pour la période comprise entre janvier 2020 et novembre 2023. Il propose ensuite une voie à suivre pour continuer de mettre le plan en œuvre. Il convient de noter qu'il ne s'agit pas d'un rapport d'évaluation axé sur l'impact des interventions menées car il est encore trop tôt pour mesurer cet impact, notamment sur l'élaboration des politiques. Comme indiqué dans le plan d'action, une évaluation à mi-parcours plus ciblée sur l'impact est prévue pour 2025.
6. À l'échelle de l'OIT, l'emploi des jeunes est un thème transversal qui apparaît dans l'ensemble du programme et budget. Les programmes et budgets pour 2020-21 et 2022-23 ne comportant pas de produit spécifique couvrant la totalité des initiatives en la matière, le contenu du présent document est basé sur un questionnaire ⁷ qui a été distribué à tous les membres du groupe d'action interdépartemental sur l'emploi des jeunes ⁸. Les informations recueillies ⁹ ont été synthétisées et analysées pour donner un aperçu et quelques exemples des travaux menés par le Bureau. Sauf indication contraire dans le texte, le présent document s'appuie sur les résultats de cette enquête.

► II. Bilan de la mise en œuvre du plan d'action (2020-2023)

7. Le cadre stratégique du plan d'action intègre les cinq domaines d'intervention énoncés dans la résolution de 2012 intitulée «La crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action», ainsi que l'approche de l'avenir du travail centrée sur l'humain esquissée dans la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail et la résolution correspondante (2019) (voir figure 1). La stratégie intégrée en faveur de l'emploi des jeunes, telle que décrite dans le plan d'action, porte à la fois sur l'offre et la demande de main-d'œuvre et sur les moyens de les mettre en correspondance, et vise à renforcer les capacités de l'ensemble des acteurs concernés, notamment les institutions du marché du travail, et à promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et le travail décent pour tous.

⁵ OIT, *Les jeunes et la Covid-19: impacts sur les emplois, l'éducation, les droits et le bien-être mental*, 2020.

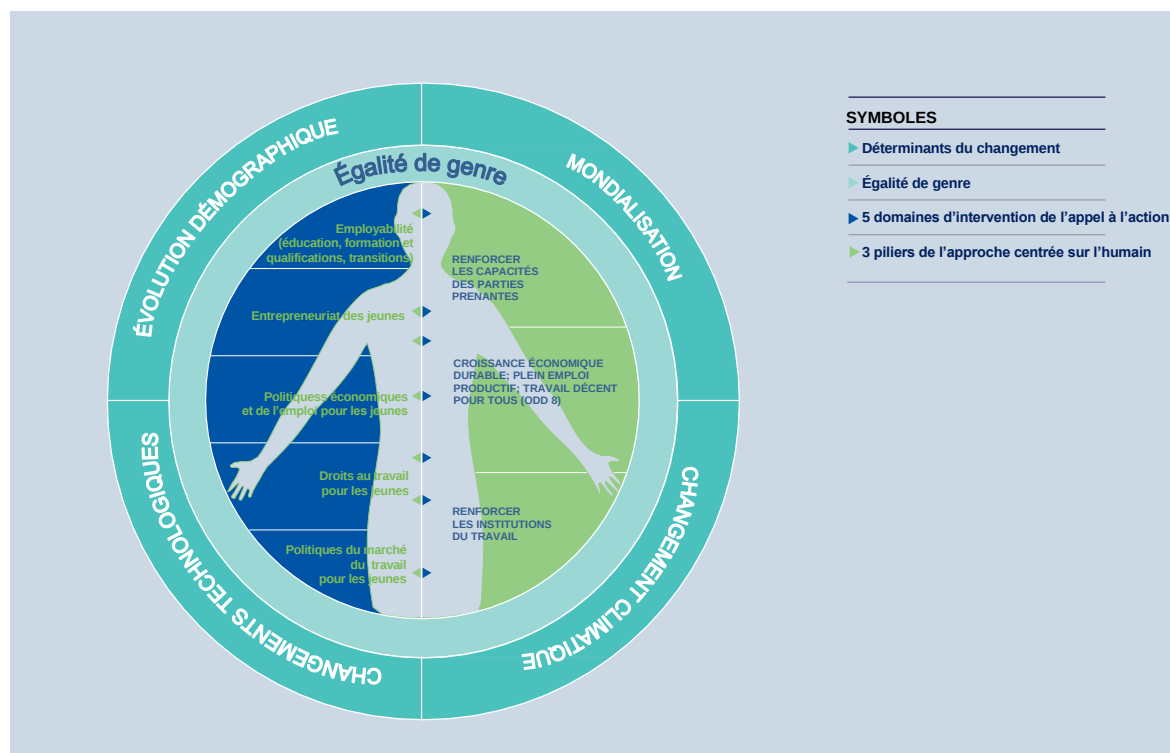
⁶ OIT, *Observatoire de l'OIT sur le monde du travail. Dixième édition*, 2022.

⁷ De plus amples informations, ainsi que le questionnaire détaillé, sont disponibles sur le site Web https://www.ilo.org/global/topics/employment-promotion/epaf/design-lab/WCMS_854182/lang--en/index.htm.

⁸ Le groupe d'action interdépartemental sur l'emploi des jeunes est composé de fonctionnaires des départements du siège et des bureaux extérieurs de l'OIT en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, dans les États arabes, en Europe et en Asie centrale, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ce groupe a été créé à la suite de l'approbation du plan d'action (GB.340/POL/2).

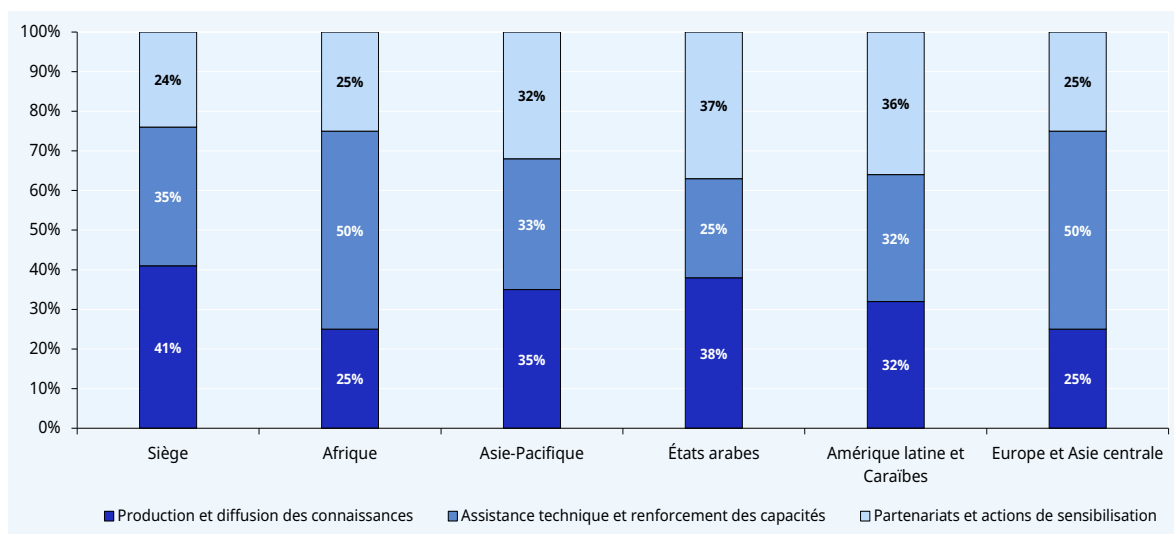
⁹ Au total, 58 réponses au questionnaire ont été reçues de la part de départements du siège et de bureaux extérieurs.

► Figure 1. Cadre stratégique du plan d'action 2020-2030



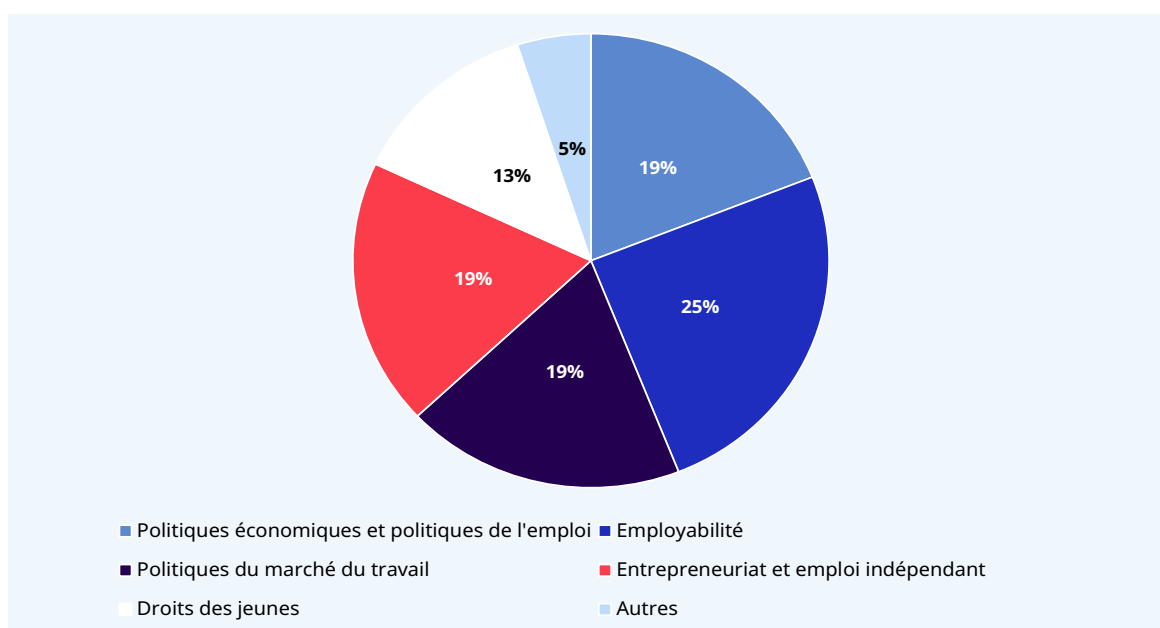
Source: GB.340/POL/2.

8. Le plan d'action 2020-2030 comporte trois volets: assistance technique et renforcement des capacités; production et diffusion des connaissances; partenariats et actions de sensibilisation. Les informations communiquées par les membres du groupe d'action interdépartemental sur l'emploi des jeunes ont été analysées sur la base de cette structure. Il ressort de cette analyse que la plupart des interventions prévues dans le plan d'action 2020-2030 ont été engagées, mises en œuvre ou programmées pour une date ultérieure.
9. Au siège et dans toutes les régions, les interventions consacrées à l'emploi des jeunes sont réparties de manière équilibrée entre les trois volets (production et diffusion des connaissances; partenariats et actions de sensibilisation; assistance technique et renforcement des capacités) (figure 2). Toutefois, le poids relatif de chaque volet varie quelque peu d'une région à l'autre. Par exemple, l'Afrique et la région Europe et Asie centrale sont les deux seules régions à consacrer à l'assistance technique la majorité de leurs interventions en faveur de l'emploi des jeunes.

► **Figure 2. Poids relatif des différents volets du cadre de mise en œuvre, par région**

Source: Résultats de l'inventaire du groupe d'action interdépartemental concernant les interventions en faveur de l'emploi des jeunes, 2020-2023; 58 réponses au questionnaire ont été reçues de la part de départements du siège et de bureaux extérieurs (note 7).

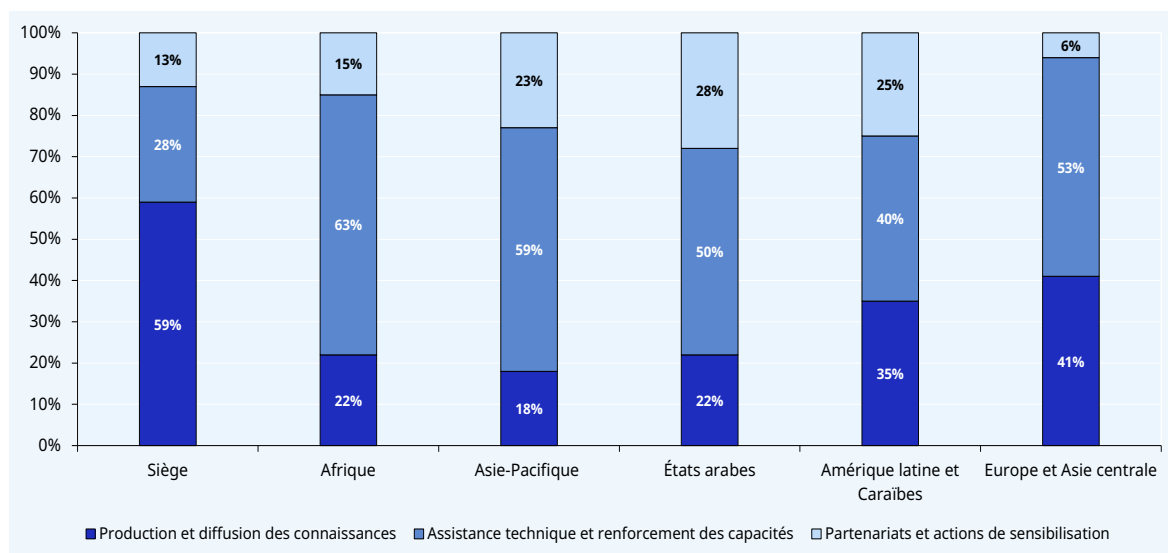
10. Les cinq domaines d'intervention énoncés dans la résolution de 2012 intitulée «La crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action» ont été jugés pertinents au siège et dans les bureaux extérieurs. L'employabilité (éducation, formation et qualifications, et passage de l'école à la vie active) a été jugée pertinente par un quart des répondants. Les politiques de l'emploi, les politiques économiques et les politiques du marché du travail, ainsi que l'entrepreneuriat et le travail indépendant, ont été mentionnés par près de deux répondants sur dix (19 pour cent). Les droits des jeunes ont été mentionnés par un peu plus d'un répondant sur dix (13 pour cent) (figure 3).

► **Figure 3. Domaines d'intervention considérés comme pertinents dans le cadre de l'action menée à l'échelle de l'OIT en faveur de l'emploi des jeunes**

Source: Résultats de l'inventaire du groupe d'action interdépartemental concernant les interventions en faveur de l'emploi des jeunes, 2020-2023; 58 réponses au questionnaire ont été reçues de la part de départements du siège et de bureaux extérieurs (note 7).

11. Au siège, la production et la diffusion des connaissances ont représenté près des deux tiers (59 pour cent) des activités mentionnées concernant l'emploi des jeunes¹⁰. Dans la région Europe et Asie centrale, ainsi que dans la région Amérique latine et Caraïbes, les travaux liés à ce volet ont été relativement plus nombreux que dans les autres régions (41 et 35 pour cent, respectivement). En ce qui concerne le volet assistance technique et renforcement des capacités, on note des écarts importants entre les régions Afrique et Asie-Pacifique, où ce volet recouvre près des deux tiers des activités signalées (63 et 59 pour cent, respectivement), et les autres régions, où il recouvre au plus la moitié des activités signalées. Les partenariats et actions de sensibilisation ont représenté environ un quart des activités liées à l'emploi des jeunes dont il a été fait état pour la région des États arabes, la région Amérique latine et Caraïbes et la région Asie-Pacifique (28, 25 et 23 pour cent, respectivement), contre 13 pour cent au siège et 6 pour cent dans la région Europe et Asie centrale (figure 4).

► **Figure 4. Répartition des activités consacrées à l'emploi des jeunes, par région et par domaine d'intervention, janvier 2020 – novembre 2023 (en pourcentage)**



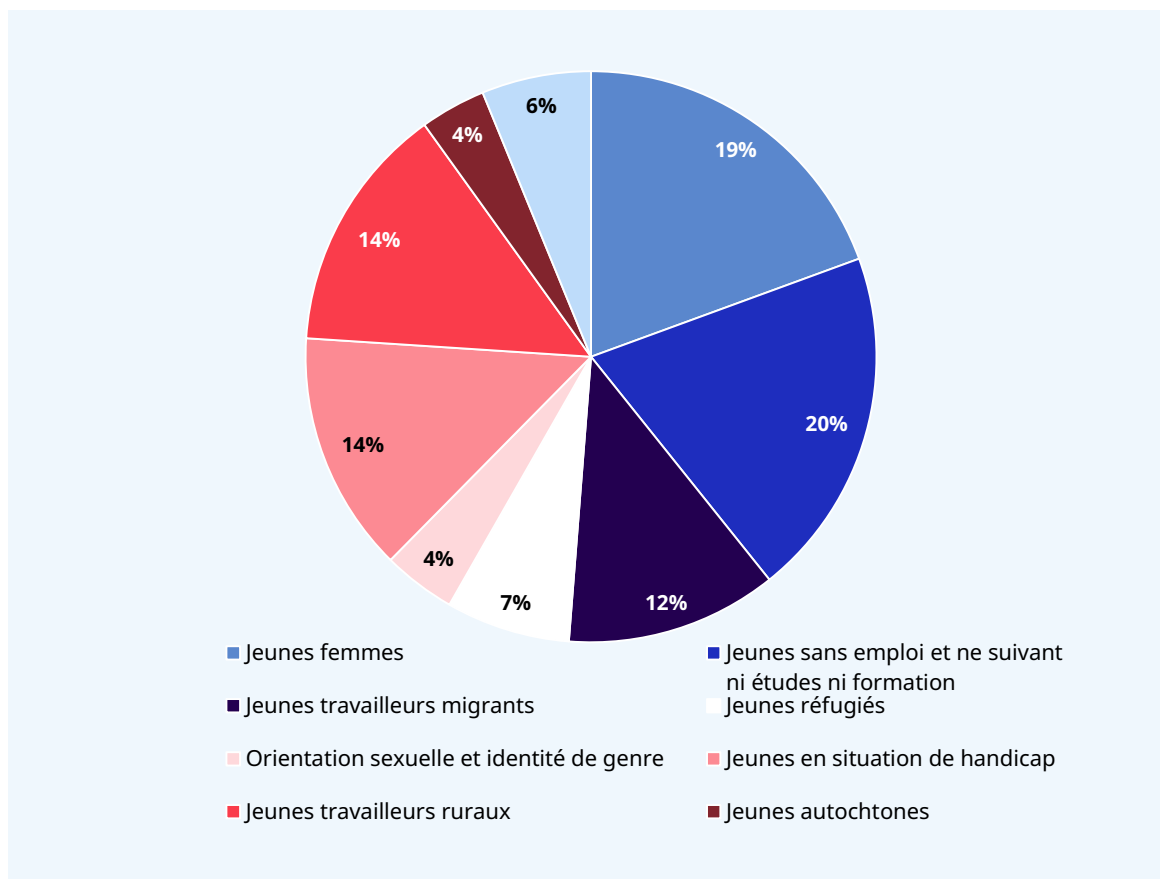
Source: Résultats de l'inventaire du groupe d'action interdépartemental concernant les interventions en faveur de l'emploi des jeunes, 2020-2023; 58 réponses au questionnaire ont été reçues de la part de départements du siège et de bureaux extérieurs (note 7).

Note: Les résultats peuvent ne pas inclure toutes les activités liées à l'emploi des jeunes, car ils sont basés sur les évaluations individuelles reçues et les évaluations des experts techniques du BIT.

12. Compte tenu de l'hétérogénéité du groupe des jeunes, l'OIT a ciblé des sous-groupes spécifiques dans ses travaux consacrés à l'emploi de cette classe d'âge. Les jeunes sans emploi et ne suivant ni études ni formation et les jeunes femmes ont été les sous-groupes les plus fréquemment ciblés (20 et 19 pour cent des interventions et résultats mentionnés, respectivement), suivis par les jeunes en situation de handicap et les jeunes travailleurs ruraux (14 pour cent dans les deux cas) et les jeunes réfugiés (7 pour cent). Les jeunes autochtones (4 pour cent) et les autres groupes (6 pour cent) ont été les sous-groupes les moins ciblés (figure 5).

¹⁰ Au total, le siège et les bureaux extérieurs ont fait état de 1 015 activités.

► **Figure 5. Sous-groupes de jeunes ciblés dans le cadre de l'action menée à l'échelle de l'OIT en faveur de l'emploi des jeunes**



Source: Résultats de l'inventaire du groupe d'action interdépartemental concernant les interventions en faveur de l'emploi des jeunes, 2020-2023; 58 réponses au questionnaire ont été reçues de la part de départements du siège et de bureaux extérieurs (note 7).

13. Le présent document n'étant pas une évaluation mais un résumé des progrès réalisés, les exemples cités ont été sélectionnés parce qu'ils semblaient présenter un intérêt particulier pour le lecteur. Ce choix subjectif n'a pas été opéré en fonction de l'impact potentiel de l'intervention. Il convient de noter que les faits marquants présentés dans les paragraphes ci-après n'ont qu'une valeur descriptive. Une analyse de l'impact de l'action de l'OIT en faveur de la jeunesse sera effectuée dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du plan d'action qui sera effectuée en 2025.

1. Faits marquants: Siège

14. La production et la diffusion des connaissances constituent le principal volet des travaux sur l'emploi des jeunes menés au siège. En raison de la réduction des possibilités de mission pendant la crise du COVID-19, et pour faire face à cette dernière et à la nécessité de disposer d'éléments probants et d'orientations, ce volet a bénéficié d'un appui supplémentaire. Parmi les principaux résultats des travaux de recherche, on peut citer les rapports suivants: *Global Employment Trends for Youth 2020*, *Global Employment Trends for Youth 2022*, *Les jeunes et la COVID-19: impacts sur les emplois, l'éducation, les droits et le bien-être mental* (2020), *Prévenir l'exclusion du marché du travail: remédier à la crise de l'emploi des jeunes provoquée par le COVID-19* (2020), les rapports de la série *Emploi et questions sociales dans le monde*, *Youth*

Employment in Times of COVID (2021) et The impact of active labour market programmes on youth: An updated systematic review and meta-analysis (2023).

15. Les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs des cinq régions de l'OIT n'ont pas cessé de reconnaître la nécessité que des mesures soient prises au niveau national pour atteindre les résultats visés en matière d'emploi des jeunes. Il est devenu plus difficile, pendant la pandémie, d'apporter un appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies, de politiques, de plans d'action et de programmes dans ce domaine, ce qui a conduit à une augmentation de l'aide apportée aux mandants grâce à des supports numériques tels que l'Employment Policy Action Facility (EPAF) ¹¹. En outre, face à une volonté de plus en plus forte de formuler et de mettre en œuvre des politiques de l'emploi incluant les jeunes et d'en évaluer l'application, le Bureau a entrepris d'élaborer des modalités de dialogue social associant cette classe d'âge. Par exemple, la réunion de haut niveau sur le dialogue social avec les jeunes et en faveur de la jeunesse ¹², qui s'est tenue en 2022, a permis aux gouvernements, aux partenaires sociaux et aux jeunes de plus de 20 pays de partager leurs expériences et leurs solutions pour faire en sorte que le dialogue social soit plus ouvert aux jeunes et réponde mieux à leurs besoins.
16. L'employabilité des jeunes est un domaine clé de l'action de l'OIT. Par exemple, les travaux du Bureau consacrés à la production des connaissances et au renforcement des capacités pour des apprentissages de qualité ont récemment pris corps grâce à l'adoption de la recommandation (n° 208) sur les apprentissages de qualité, 2023.
17. L'Académie sur l'emploi des jeunes qui s'est tenue en juillet 2023 au Centre international de formation (Centre de Turin) est un exemple d'initiative tendant à renforcer les capacités en vue de l'élaboration de politiques et de programmes en faveur de l'emploi des jeunes ¹³. Cette manifestation a contribué au renforcement des capacités aux fins de la conception et de la mise en œuvre de stratégies favorables à l'emploi décent et à la justice sociale pour les jeunes dans la perspective de transitions justes.
18. L'initiative mondiale des Nations Unies pour l'emploi décent des jeunes ¹⁴ est un autre outil multipartite qui reste très utile pour intensifier l'action menée en la matière et en démultiplier l'impact, à l'appui de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Forte de plus de 100 partenaires, cette initiative est un catalyseur qui permet de promouvoir les partenariats, la collaboration et une action coordonnée fondée sur des stratégies élaborées à partir de données probantes. En collaboration avec le programme Génération sans limite de l'UNICEF, elle a donné naissance à la plateforme de connaissances YouthForesight ¹⁵, qui fournit des outils, des publications, des bases de données et des ressources afin de faciliter la prise de mesures fondées sur des données probantes pour l'éducation et la formation, l'emploi, l'entrepreneuriat et l'engagement des jeunes. Cette plateforme est complétée par le forum communautaire YouthForesight, dans le cadre duquel des professionnels du domaine, des décideurs et des jeunes peuvent entrer en relation et partager des bonnes pratiques et des connaissances.

¹¹ OIT, «Employment Policy Action Facility».

¹² OIT, «High-level meeting on "Social Dialogue with and for Youth"».

¹³ Le Centre de Turin propose aux mandants de l'OIT un large éventail de cours qui soit s'adressent spécifiquement aux jeunes, soit incluent les jeunes dans les groupes cibles.

¹⁴ On trouvera plus d'informations sur le site Web, www.decentjobsforyouth.org.

¹⁵ On trouvera plus d'informations sur le site Web, www.youthforesight.org.

2. Faits marquants: Afrique

19. En Afrique, région la plus jeune du monde, l'emploi des jeunes est une priorité de premier plan. Le Conseil d'administration a donc souligné, à sa 348^e session (juin 2023), qu'il fallait y renforcer les activités en la matière, comme suite à la Déclaration d'Abidjan ¹⁶. À cette fin, le Bureau travaille actuellement à l'élaboration d'une stratégie pour l'emploi des jeunes en Afrique, en étroite collaboration avec l'Union africaine.
20. Compte tenu de la nécessité d'accélérer les progrès en faveur de l'emploi des jeunes en Afrique, près de deux tiers des activités rapportées sur le continent sont des initiatives d'assistance technique et de renforcement des capacités. Parmi elles figurent: les partenariats pour les compétences et la migration, dans le cadre du programme SKILL-UP, en Afrique de l'Ouest, dans le Sahel et en Afrique centrale; l'appui à l'Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes dans la région du Sahel; l'initiative visant l'amélioration des compétences pour un monde du travail en mutation en Tanzanie, dans le cadre du programme SKILL-UP; le projet ProAgro YOUTH à Madagascar, en Côte d'Ivoire, au Malawi et en Algérie; le projet Jobs Open to Youth (JOY) au Kenya et au Cameroun; le projet JEUN'ESS (Promotion de l'économie sociale et solidaire et création d'emploi décent pour la jeunesse tunisienne); et le projet PAJESS (projet d'appui à la jeunesse tunisienne à travers l'entrepreneuriat social et solidaire). Une autre initiative importante est le programme «Stimuler l'emploi décent et améliorer les compétences des jeunes dans l'économie numérique en Afrique», mené conjointement par l'OIT, l'Union internationale des télécommunications et l'Union africaine. Mené sous l'égide de l'Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes lancée par les Nations Unies, il a permis de mettre en place une approche globale de la création d'emplois pour les jeunes dans l'économie numérique. De même, dans le domaine du renforcement des connaissances, une série de notes de synthèse ¹⁷ sur les enjeux nationaux et régionaux relatifs à l'emploi des jeunes a été établie en coopération avec la Fondation Mastercard et publiée en juin 2023. Une autre initiative à citer est le Partenariat visant à améliorer les perspectives des personnes déplacées de force et des communautés d'accueil (PROSPECTS), qui a pour objet de permettre aux personnes déplacées de force, dont les jeunes, et aux communautés d'accueil de surmonter les vulnérabilités qui leur sont propres, l'accent étant mis sur l'éducation et l'acquisition de compétences, l'emploi et le développement des entreprises ainsi que la protection sociale et les droits au travail.

3. Faits marquants: Asie-Pacifique

21. Les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs de la région ont de nouveau insisté sur la nécessité que soient mis en place des programmes et des politiques pour un marché du travail inclusif qui favorisent la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, qui gomme les disparités fondées sur le genre et qui redynamisent la croissance de la productivité et le développement des compétences pour que les travailleurs aient accès à des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, en mettant particulièrement l'accent sur la transformation numérique ¹⁸.
22. Le Bureau a mené dans toute la région diverses activités, notamment d'assistance technique et de renforcement des capacités, pour favoriser l'emploi des jeunes. Par exemple, un forum

¹⁶ OIT, *Déclaration d'Abidjan – Vers plus de justice sociale: façonner l'avenir du travail en Afrique. Réaliser le potentiel d'un avenir du travail fondé sur la justice sociale*, AFRM.14/D.4(Rev.), 2019.

¹⁷ Voir *ILO Youth Country-Briefs* (fiches pays de l'OIT sur l'emploi des jeunes) concernant l'Afrique subsaharienne.

¹⁸ OIT, *Singapore Statement*, APRM.17/D.4(Rev.1), 2022.

régional a été organisé pour la promotion du travail décent et des pratiques de travail socialement responsables dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, en vue de renforcer la capacité des organisations syndicales d'appliquer les instruments internationaux relatifs à la conduite responsable des entreprises. Il a publié le rapport *Technology in public employment services to promote youth employment in Asia and the Pacific*, qui donne un éclairage sur la transformation numérique des services publics de l'emploi en Asie et dans le Pacifique et sur la façon dont ces services utilisent la technologie pour aider les jeunes sur le marché du travail. Des dialogues sur l'écosystème des jeunes entrepreneurs en Asie et dans le Pacifique ont aussi été organisés, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Secrétariat du Commonwealth, la Banque islamique de développement et la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique.

4. Faits marquants: États arabes

23. Les effets socioéconomiques persistants du COVID-19 (fermeture des lieux de travail et interruption des parcours scolaires, par exemple) sont aujourd'hui aggravés par le ralentissement économique de la région. Par ailleurs, les jeunes constituent le groupe de population qui croît le plus vite dans ces États, ce qui offre à la région une occasion unique de tirer parti du dividende démographique.
24. Pour ce qui est de l'emploi des jeunes dans la région, l'OIT a axé son travail sur l'assistance technique et le renforcement des capacités. Un exemple d'activité fructueuse à cet égard est le partenariat de recherche pour l'amélioration des moyens de subsistance des jeunes jordaniens et syriens, qui produit des données actualisées sur la dynamique du marché du travail des jeunes en Jordanie afin d'aider le gouvernement et les parties prenantes nationales à relever les défis actuels et futurs en matière d'emploi des jeunes. En outre, une campagne de sensibilisation à l'efficacité énergétique des bâtiments a été menée dans le cadre de travaux conjoints avec l'Université technique de Jordanie dans le domaine des technologies vertes. Une autre initiative encore concerne la réunion régionale de haut niveau sur les jeunes et l'apprentissage, l'acquisition de compétences et la transition vers un travail décent, au cours de laquelle les délégations de 16 pays ont présenté leurs engagements nationaux pour ce qui est d'accélérer la transition des jeunes vers un travail décent. Avec le programme PROSPECTS, la participation des jeunes est également devenue l'un des grands axes de travail de l'OIT dans la région.

5. Faits marquants: Amérique latine et Caraïbes

25. L'emploi des jeunes et l'informalité sont une priorité dans la région Amérique latine et Caraïbes. La tendance y est également à l'élaboration de politiques de l'emploi tenant davantage compte des jeunes qui sont considérés comme un groupe cible essentiel.
26. Pour ce qui est de l'assistance technique, on citera par exemple le travail en cours au Chili pour préparer l'établissement d'une feuille de route en faveur de l'emploi des jeunes. C'est le Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR) qui s'occupe du renforcement des capacités des jeunes, y compris au moyen de la formation professionnelle. Parmi les initiatives en cours au niveau des pays, on citera le projet PRIDE, qui traite des questions liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre au Brésil, y compris pour les jeunes, sous l'angle du développement des compétences professionnelles et socio-émotionnelles. Ce projet favorise également l'adoption de politiques de lutte contre les discriminations au sein des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs et du secteur privé.

27. S'agissant des partenariats, l'OIT fait partie de l'équipe de travail des Nations Unies sur la jeunesse de l'Amérique latine et des Caraïbes. Cette équipe, qui a notamment pour mission de produire des connaissances pour la région, a produit le rapport *Latin American and Caribbean youth and the 2030 Agenda for Sustainable Development: An examination from within the United Nations system*.

6. Faits marquants: Europe et Asie centrale

28. En Europe, l'OIT axe son travail sur la mise en œuvre, l'actualisation et l'établissement de garanties pour la jeunesse. Le mécanisme d'assistance technique UE-OIT sur la garantie pour la jeunesse dans les Balkans occidentaux aide six pays de cette région à établir et mettre en œuvre des garanties pour la jeunesse, conformément à la recommandation du Conseil de l'Union européenne. Il s'agit notamment de renforcer les capacités des équipes de travail interministérielles et tripartites chargées de ces garanties.
29. En Asie centrale, une initiative sur les services publics de l'emploi et l'avenir du travail a contribué à des innovations dans les politiques et les programmes en matière d'emploi, dans les institutions du marché du travail et dans la fourniture de services de qualité à l'appui de l'apprentissage tout au long de la vie et des transitions sur le marché du travail, une attention particulière étant prêtée aux difficultés rencontrées par les jeunes.
30. En raison de l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, certaines initiatives de l'OIT dans cette région, y compris en faveur de l'emploi des jeunes, ont été suspendues et/ou réorientées vers la reconstruction.

► III. Ressources et programmation

31. Les dépenses totales pour tous les résultats des programmes par pays liés à l'indicateur 3.1.2¹⁹ et les produits mondiaux liés au produit 3.1²⁰ au cours des périodes biennales 2020-21 et 2022-23 s'élèvent à près de 70 millions de dollars des États-Unis (dollars É.-U.)²¹; ces fonds viennent essentiellement de l'enveloppe allouée à la coopération pour le développement financée par des ressources extrabudgétaires (CDXB) (96 pour cent)²². Cela signifie que la mise en œuvre du plan d'action au niveau mondial a représenté une dépense mensuelle moyenne de seulement 1,59 million de dollars É.-U. au siège et dans les bureaux extérieurs. Ces chiffres ne donnent toutefois qu'une image partielle puisque de nombreux autres produits de l'OIT contribuent aussi à l'action menée en faveur de l'emploi des jeunes sans s'y rapporter expressément. Par exemple, il se peut que de jeunes entrepreneurs formés par l'OIT soient

¹⁹ Indicateur 3.1.2: Nombre d'États Membres dotés d'une stratégie nationale pour l'emploi des jeunes, qu'il s'agisse d'une stratégie à part entière ou d'une composante d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi (d'après l'indicateur 8.b.1 des ODD).

²⁰ Produit 3.1: Capacité accrue des États Membres à formuler et à mettre en œuvre des politiques nationales de l'emploi destinées à répondre à la crise du COVID-19.

²¹ Informations figurant dans IRIS au 30 août 2023 (ressources de la coopération technique financée par le budget ordinaire (CTBO), du compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) et de la coopération pour le développement financée par des ressources extrabudgétaires (CDXB), exclusivement).

²² Certains des résultats de programmes par pays sont liés à d'autres indicateurs associés au produit 3.1. Il n'est donc pas possible d'affirmer avec certitude que toutes les ressources ont contribué au travail décent pour les jeunes.

comptabilisés sous un résultat lié aux entreprises et ne soient donc pas pris en compte dans ce calcul.

32. Seulement un quart des personnes ayant répondu au questionnaire ont estimé que les crédits du budget ordinaire étaient suffisants pour faire progresser l'emploi des jeunes conformément aux produits fixés dans le cadre des programmes et budgets pour 2020-21 et 2022-23. À l'inverse, près de deux tiers (64 pour cent) ont estimé que les ressources extrabudgétaires permettaient de travailler sur l'emploi des jeunes de manière durable grâce au soutien généreux des partenaires de financement de l'OIT.
33. Dans la résolution de 2012 intitulée «La crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action», les mandants ont reconnu l'importance de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire lorsqu'il s'agit de promouvoir l'emploi des jeunes. Plusieurs projets et initiatives Sud-Sud traitent de ce sujet. Certains sont par exemple financés par le Brésil (initiative concernant les principes et droits fondamentaux au travail) et par la Chine (initiative concernant les compétences).
34. Contrairement à ce qui s'était fait dans les périodes biennales précédentes, les programmes et budgets pour 2020-21 et 2022-23 ne comptaient pas de produit concernant exclusivement l'emploi des jeunes. Les résultats des programmes par pays qui ont trait à l'emploi des jeunes sont reliés à de nombreux produits différents, conformément à la stratégie qui consiste à faire de l'emploi des jeunes un enjeu transversal au sein du Bureau.
35. Étant donné que de nombreux projets de coopération pour le développement de l'OIT ciblent les jeunes ou les incluent parmi les groupes cibles, les initiatives concernant les jeunes sont souvent complètement intégrées dans différents projets de l'OIT. Pour obtenir une vision plus complète de ce que l'OIT fait pour l'emploi des jeunes, des informations ont été demandées directement aux membres du groupe d'action interdépartemental à propos des projets de coopération pour le développement intéressant l'emploi des jeunes ou des projets visant les jeunes, entre autres groupes cibles.
36. Jusqu'en 2020, l'OIT comptait un Programme sur l'emploi des jeunes, qui relevait de la responsabilité du Service de l'emploi, des marchés et de l'emploi des jeunes (EMPLAB) du Département des politiques de l'emploi (EMPLOYMENT) (qui s'appelle aujourd'hui le Département de la politique de l'emploi, de la création d'emplois et des moyens de subsistance). La décision stratégique de coordonner le travail sur l'emploi des jeunes et d'en faire une question transversale dans le service a conduit à la dissolution du programme et à l'intégration des activités correspondantes au sein du service EMPLAB (restructuré). C'est ainsi que les spécialistes émargeant au budget ordinaire ont été intégrés à des équipes dans l'ensemble du service. EMPLAB comprend également le secrétariat de l'Initiative mondiale des Nations Unies pour l'emploi décent des jeunes.
37. EMPLAB supervise aujourd'hui la coordination du groupe d'action interdépartemental, qui compte plus de 40 membres du personnel de tous les départements du BIT ²³ et des bureaux extérieurs (un coordonnateur par région). Si la plupart de ces personnes ne sont pas des spécialistes de l'emploi des jeunes à proprement parler, elles travaillent néanmoins sur ce sujet dans leurs domaines d'expertise respectifs. Il s'agit notamment de spécialistes des bureaux extérieurs qui travaillent dans les domaines de l'emploi, des compétences et de l'employabilité, de la protection sociale, de l'égalité de genre et de l'inclusion, entre autres domaines.

²³ ACTRAV, ACT/EMP, STATISTICS, RESEARCH, NORMES, SECTOR, WORK QUALITY, SOCPRO, ENTERPRISES, GOVERNANCE, DCOMM, MULTILATERALS et PARDEV, (EVAL comme observateur).

38. Il n'existe plus dans le budget ordinaire de poste à plein temps pour l'emploi des jeunes dans les bureaux extérieurs. Le personnel travaillant dans ce domaine n'occupe désormais que des postes temporaires financés par les ressources extrabudgétaires, ou des postes à temps partiel, financés par le budget ordinaire

► IV. La voie à suivre

39. Pour renforcer le travail technique de l'OIT sur l'emploi des jeunes, dans le but ultime de soutenir les efforts de la Coalition mondiale pour la justice sociale et la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) en général, et de l'ODD 8 en particulier, les idées ci-après devraient être examinées:
- a) Des interventions stratégiques intégrées passant par une collaboration étroite entre les administrations et des consultations inclusives avec les partenaires sociaux sont essentielles pour améliorer le sort des jeunes sur le marché du travail ²⁴. L'interconnexion des politiques gouvernementales n'a jamais été aussi évidente que dans le contexte actuel, du fait de la pandémie de COVID-19: par exemple, les politiques sanitaires ont des conséquences économiques et sociales qui influent sur les politiques du travail et les politiques sociales. Cette prise de conscience a donné naissance à un cadre plus homogène et collaboratif pour la formulation et l'exécution des politiques. À l'avenir, l'OIT devrait s'attacher en priorité à renforcer encore cette collaboration, par exemple par l'intermédiaire de l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui de transitions justes.
 - b) L'engagement des jeunes et leur participation à la conception et à la mise en œuvre des politiques et des programmes sont essentiels pour garantir la validité et la durabilité des initiatives. L'OIT poursuivra cette approche en vue de promouvoir encore davantage un dialogue social incluant les jeunes et d'œuvrer en faveur d'une réelle participation des jeunes, à la fois dans le monde du travail et dans la société de manière générale. La sensibilisation à la dimension sociale du changement climatique et à la nécessité d'assurer des transitions justes pour les jeunes devrait également figurer en bonne place parmi les priorités de l'OIT. En outre, en prévision de la discussion de la Conférence internationale du Travail en 2025, il faudrait travailler davantage sur le thème des plateformes de travail et des jeunes.
 - c) L'OIT devrait renforcer la capacité des mandants à concevoir et mettre en œuvre des ensembles cohérents de politiques actives du marché du travail ciblant les jeunes, combinées à un soutien au revenu, en coordination avec les systèmes de protection sociale, les approches intégrées donnant de meilleurs résultats sur l'emploi des jeunes que les interventions isolées.
 - d) L'OIT devrait encourager les pays à soutenir des politiques et programmes pour l'emploi des jeunes qui soient axés sur les secteurs et économies propices à la création d'emplois décents (les économies verte, bleue, numérique et orange et l'économie des soins, par exemple), en considérant le parcours de vie dans lequel s'inscrivent les transitions sur le marché du travail et en tenant compte de la transformation numérique (plateformes de

²⁴ OIT, *Résolution concernant la troisième discussion récurrente sur l'emploi*, ILC.110/Résolution IV, 2022.

travail, entre autres), de la tendance au vieillissement de la population mondiale et de divers aspects liés à la solidarité intergénérationnelle.

40. En ce qui concerne la poursuite et l'amélioration des modalités et processus de mise en œuvre, les mesures suivantes sont à l'étude:
- a) EMPLAB continuera de superviser la coordination des travaux de l'OIT pour l'emploi des jeunes avec le soutien d'EMPLOYMENT. Il supervisera notamment la coordination du groupe d'action interdépartemental, en collaboration avec les départements du BIT, le Centre de Turin, le CINTERFOR et les cinq régions de l'OIT, aux fins de la mise en œuvre du plan d'action.
 - b) La coordination et la visibilité des activités menées au siège en faveur des jeunes devraient être améliorées par la mise en place de modalités plus claires de mise en œuvre. À cet égard, le rétablissement d'un programme pour l'emploi des jeunes au sein d'EMPLAB est envisagé; cela permettrait de s'appuyer sur les réseaux et les structures existants et de fournir un point d'entrée clair pour toutes les activités concernant les jeunes ou de les centraliser.
 - c) Les activités menées en faveur des jeunes au niveau régional pourraient être encore consolidées grâce au développement de réseaux de membres du personnel travaillant, à plein temps ou à temps partiel, sur cette thématique à l'échelle régionale. De tels réseaux s'appuieraient sur des stratégies régionales, comme tel est le cas en Afrique, région qui développe sa stratégie pour l'emploi des jeunes en collaboration avec l'Union africaine, tout en soutenant la stratégie plus large du plan d'action au niveau régional.
41. La mobilisation de ressources pour l'emploi des jeunes devrait être une priorité de l'OIT.
42. Le programme et budget pour 2024-25 inclura un nouveau produit (produit 3.5: «Capacité accrue des États Membres à promouvoir des emplois décents pour les jeunes»), dont le but est, entre autres choses, de faciliter le suivi de cette question.
43. En 2025, le Bureau entreprendra une évaluation indépendante à mi-parcours du plan d'action. Il continuera aussi de suivre les progrès réalisés dans le domaine de l'emploi des jeunes, en développant plus avant l'outil de suivi qui a été utilisé pour recueillir des informations aux fins du présent document.

► **Projet de décision**

44. **Sous réserve des orientations données lors de son examen du bilan des progrès réalisés en 2020-2023 dans la mise en œuvre du plan d'action et de suivi en faveur de l'emploi des jeunes pour la période 2020-2030, le Conseil d'administration prend note de ce bilan et demande au Directeur général de tenir compte de ses orientations dans la poursuite de la mise en œuvre dudit plan d'action, notamment lors de l'allocation des ressources pour les prochaines périodes biennales, et de faciliter la mobilisation de ressources extrabudgétaires adéquates à cette fin.**